



**OBJET** : Demande de subvention au titre de l'aide à l'implantation des forces de sécurité auprès de la Région Ile-de-France pour la construction du poste de la Police Municipale de la ville de Villemomble  
[Nomenclature « Actes » : 7.5 Subventions]

Le Maire de Villemomble,

**VU** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Conseil Municipal,  
**VU** la délibération n° 01 du Conseil Municipal en date du 11 février 2021 rendue exécutoire le 1<sup>er</sup> mars 2021, ayant pour objet de donner délégation à Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération n° 31 du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2021 rendue exécutoire le 16 décembre 2021, ayant pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute demande de subvention auprès de tous les partenaires financiers du projet de construction du poste de Police Municipale,  
**CONSIDERANT** que la Région Ile-de-France subventionne ce type d'opération dans le cadre de l'aide à l'implantation des forces de sécurité,

### D É C I D E

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : De solliciter, auprès de la Région Ile-de-France, une subvention au titre de l'aide à l'implantation des forces de sécurité d'un montant de 621 885,12 euros, soit 40% du montant des dépenses retenues pour cette opération.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex, ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3** : La recette en résultant sera inscrite au Budget :

- Fonction 112 « Police municipale »
- Nature 1322 « Régions »

**ARTICLE 4** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France,
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier du Raincy,
- Les services Techniques de la Ville,
- Les services Financiers de la Ville.

Fait à Villemomble, le 6 juillet 2022

Le Maire  
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

